



Analysen eidgenössischer Urnengänge
Analyses des votations fédérales
Analisi delle votazioni federali

Analyse des votations fédérales du 12 mars 2000

Thomas Milic, Michael Rorato, Andreas Sidler, Sibylle Hardmeier

	Oui	Non
Arrêté fédéral relatif à la réforme de la justice	1'609'109 86.3%	255'348 13.7%
Initiative populaire «pour une démocratie directe plus rapide (délai de traitement des initiatives présentées sous forme de projet rédigé de toutes pièces)»	576'398 30.2%	1'333'316 69.8%
Initiative populaire «pour la protection de l'être humain contre les techniques de reproduction (Initiative pour une procréation respectant la dignité humaine [PPD])»	541'358 28.3%	1'369'701 71.7%
Initiative populaire «visant à réduire de moitié le trafic routier motorisé afin de maintenir et d'améliorer des espaces vitaux (Initiative pour la réduction du trafic)»	415'602 21.3%	1'532'407 78.7%
Initiative populaire «pour une représentation équitable des femmes dans les autorités fédérales (Initiative du 3 mars)»	348'969 18.1%	1'578'124 81.9%
Participation	41.6%	

gfs.

Institut de recherche GfS
Bureau de Berne
Hirschengraben 5, case postale 6323, 3001 Berne
Téléphone 031 311 08 06, Téléfax 031 311 08 19
e-mail: gfs@gfs-be.ch

Université de Zurich, Institut de recherche en sciences politiques
Département de politique intérieure/politique comparée
Rue Karl Schmid 4, 8006 Zurich
Téléphone 01 634 38 41, Téléfax 01 634 49 25

Impressum

Les analyses VOX des votations fédérales commentent depuis 1977 chacune des votations fédérales et élections nationales sur la base d'enquêtes représentatives. Le bureau de Berne de l'Institut de recherche GfS est responsable de la continuité des analyses. Le commentaire de la présente a été effectué par l'Institut des sciences politiques, Département de politique intérieure / politique comparée de l'Université de Zurich.

Institut des sciences politiques de l'Université de Zurich (IPZ)

Responsable : Ulrich Klöti
Analyse/commentaire : Thomas Milic, Michael Rorato, Andreas Sidler, Sibylle Hardmeier

Institut de recherche GfS, Département «Politique et Etat» (Berne)

Responsable du projet : Claude Longchamp
Suppléant / analyse des données : Urs Bieri
Enquêtes téléphoniques /
Responsable du terrain : Georges Ulrich
Secrétariat : Silvia Ratelband-Pally
Support CATI : Simon Vetterli

Commandes

Il est possible de souscrire un abonnement aux analyses VOX pour Fr. 75.- (étranger : Fr. 85.-) par année. Le prix du numéro est de Fr. 25.- (étranger : Fr. 30.-). La série complète des analyses (de 1977 à 1995) peut être obtenue au prix de Fr. 600.-. Veuillez adresser vos demandes de souscription ou vos commandes à l'Institut de recherche GfS, secrétariat, case postale 6323, 3001 Berne.

Citations pour le présent numéro

Milic, Thomas et al. (2000): Analyse de la votation fédérale du 12 mars 2000, VOX No 69, GfS et IPZ, Zurich, 2000.
D'une manière générale : Analyses VOX des votations fédérales, éditées par l'Institut de recherche GfS en collaboration avec les Instituts des sciences politiques des universités de Berne, Genève et Zurich, Berne 1977qq.

Table des matières

1. La perception de l'importance des projets de loi, le processus de sensibilisation de l'opinion et la participation	5
1.1 La perception des objets	5
1.2 La difficulté du choix.....	6
1.3 L'utilisation des médias et le moment du choix.....	7
2. L'initiative populaire «pour une démocratie directe plus rapide (délai de traitement des initiatives populaires présentées sous forme de projet rédigé de toutes pièces)»	8
2.1 La situation de départ.....	8
2.2 La perception.....	9
2.3 Le profil du vote	9
2.4 Les motifs du choix	10
2.5 Les arguments «pour» et «contre».....	12
3. L'initiative populaire «pour la protection de l'être humain contre les techniques de reproduction artificielle (Initiative pour une procréation respectant la dignité humaine (PPD))»	14
3.1 La situation de départ.....	14
3.2 La perception.....	15
3.3 Le profil du vote	15
3.4 Les motifs du choix	16
3.5 Les arguments «pour» et «contre».....	17
4. L'initiative populaire «pour une représentation équitable des femmes dans les autorités fédérales (Initiative des quotas)»	19
4.1 La situation de départ.....	19
4.2 La perception.....	20
4.3 Le profil du vote	22
4.4 Les motifs du choix	23
4.5 Les arguments «pour» et «contre».....	24
5. L'initiative populaire «visant à réduire de moitié le trafic routier motorisé afin de maintenir et d'améliorer des espaces vitaux (Initiative pour la réduction du trafic)»	26
5.1 La situation de départ.....	26
5.2 La perception.....	26
5.3 Le profil du vote	26
5.4 Les motifs du choix	29
6. L'arrêté fédéral relatif à la réforme de la justice (Réforme de la justice)	29
6.1 La perception.....	29
6.2 Le profil du vote et les motifs du choix.....	30
6.3 Les motifs du choix	30
7. La méthodologie	32
Les résultats principaux de la votation du 12 mars 2000	33

Les résultats de la votation du 12 mars 2000 par cantons, en pourcent des votant-e-s

Canton	Réforme de la justice	Démocratie directe plus rapide	Initiative des quotas	Procréation assistée	Réduction de moitié du trafic	Participation
	Oui %	Non %	Non %	Non %	Non %	%
Zurich	89.8	67.5	80.4	69.6	73.3	44.3
Berne	88.3	73.6	82.7	71.1	76.7	43.1
Lucerne	85.0	70.5	84.3	68.3	79.8	46.8
Uri	73.6	73.4	87.0	65.6	79.5	51.5
Schwyz	77.2	66.3	88.7	69.1	85.8	50.5
Obwald	69.1	73.8	88.1	64.3	84.8	44.0
Nidwald	87.0	73.0	89.3	75.6	84.0	44.2
Glaris	83.8	71.9	86.5	74.1	78.8	39.8
Zoug	84.6	70.8	85.3	70.2	79.8	46.7
Fribourg	87.4	73.4	82.0	78.5	85.6	40.9
Soleure	82.8	70.5	85.5	70.4	80.6	45.7
Bâle-ville	91.7	68.3	73.7	63.9	66.1	51.0
Bâle-campagne	88.7	67.7	83.2	71.9	77.8	42.3
Schaffhouse	83.8	66.4	79.2	65.5	78.4	71.9
Appenzell RH. E.	84.2	69.7	87.2	66.7	78.0	50.0
Appenzell RH. I.	80.3	76.1	92.9	70.6	85.7	43.0
St-Gall	86.8	67.3	86.2	65.0	79.5	43.1
Grisons	82.1	71.4	84.5	66.1	78.7	35.6
Argovie	82.2	67.2	86.6	70.5	81.7	40.3
Thurgovie	83.3	67.9	86.4	67.6	81.7	42.3
Tessin	90.0	61.1	81.5	61.9	76.6	30.1
Vaud	87.2	69.4	76.1	84.8	83.4	34.8
Valais	70.6	76.6	84.6	79.2	90.0	33.9
Neuchâtel	85.6	67.5	74.9	80.1	82.3	35.4
Genève	92.3	75.1	69.0	84.8	77.8	47.7
Jura	82.3	74.9	76.9	80.7	86.1	38.7
Suisse	86.3	69.8	81.9	71.7	78.7	41.6

Source: <http://www.admin.ch>, état au 13.3.2000 et participation : nzz.online.ch

1. La perception de l'importance des objets, le processus de sensibilisation de l'opinion et la participation

1.1 La perception des objets

Le 12 mars 2000, cinq objets ont été soumis au peuple, auxquels les médias, les autorités et les politiciens n'ont pas accordé la même importance. L'enquête VOX a donc cherché à déterminer quelle importance les votant-e-s ont accordé aux différentes initiatives et à la réforme de la justice. Les personnes interrogées pouvaient attribuer à chaque objet une note allant de 0 (aucune importance) à 10 (très important), selon l'importance qu'ils lui accordaient pour leur vie personnelle ou pour le pays. Les résultats figurent dans le *tableau 1.1*.

Tableau 1.1 : La perception de l'importance des objets du 12 mars 2000

Caractéristique/Catégorie	Réforme de la justice	Démocratie directe plus rapide	Quotas	Procréation assistée	Réduction de moitié du trafic
Importance pour... *					
Le pays	6.6 (3)	6.8 (2)	6.0 (5)	6.3 (4)	7.2 (1)
La vie personnelle	3.9 (5)	4.5 (4)	4.6 (3)	5.1 (2)	5.9 (1)

* Les valeurs décrivent le moyen arithmétique utilisé pour l'évaluation matérielle de tous les votant-e-s. (n=999)
Les interviewés ont pu classer l'importance des différents textes selon une échelle de 0 à 10. (0 signifiant «absolument aucune importance» et 10 «très grande importance»).

© IPZ / GfS: Analyse VOX des votations fédérales du 12 mars 2000

En principe, les personnes interrogées estiment que les objets sont plus importants pour le pays que pour leur vie personnelle. Dans ce domaine, la réduction de moitié du trafic motorisé est jugé comme l'objet le plus important sur les cinq : il figure au premier rang, tant sur le plan personnel que sur celui du pays. La deuxième position est octroyée à l'initiative populaire pour une démocratie directe plus rapide. Il est vrai que l'importance pour la vie personnelle a été jugée minime. Dans ce domaine, elle dépasse uniquement la réforme de la justice qui, dans l'échelle de l'importance personnelle, occupe le dernier rang. Pour les sondé-e-s, l'initiative pour une procréation respectant la dignité humaine obtient la seconde place en ce qui concerne l'importance personnelle. Pourtant, sur le plan national, on ne lui accorde que peu d'importance (4e rang).¹ L'importance nationale la plus faible est accordée par tous – y compris par les femmes – à l'initiative sur les quotas.

Autres constatations à propos des différents objets :

- La réduction de moitié du trafic était importante, avant tout, pour les propriétaires de voitures. Plus de la moitié de ceux qui possèdent au moins une voiture estiment que l'importance personnelle est élevée.² Par contre, celui qui ne possède pas d'auto, situe

¹ Comparée à l'initiative sur la protection génétique de juin 1998 – qui a également été lancée dans le contexte et en réaction à la votation de mai 1992 –, l'importance de l'initiative PPD est toutefois inégalement plus faible, même si la thématique n'était guère différente.

² Elevé veut dire ici une valeur de 7 à 10 sur une échelle de 0 (absolument aucune importance) à 10 (très grande importance). 52 pour-cent des personnes conduisant une voiture et 54 pour-cent de celles en possédant plusieurs jugent l'initiative importante.

l'initiative à un niveau inférieur.³ Cet état de fait se manifeste également dans la participation. Le pourcentage de participation de ceux qui ne conduisent pas est moindre que celui des conducteurs-trices.⁴ Il est vrai qu'une plus grande mobilisation de celles qui ne conduisent pas n'aurait en rien modifié la netteté du résultat de la votation, puisque la grande majorité des votant-e-s dispose d'une voiture.

- L'initiative sur la procréation est essentiellement importante pour les personnes mariées ou vivant en couple. Les veufs-ves et les divorcé-es ne lui accordent guère de poids.⁵ La signification attribuée à l'initiative diminue également avec l'âge. Cet état de fait doit être mis en relation avec les résultats du test des arguments (cf. chapitre 3). Celui-celle qui se sentait concerné-e par une interdiction de la procréation artificielle a plutôt voté non et évalue donc cette initiative importante pour lui-même.
- L'initiative pour une démocratie directe plus rapide était surtout à l'ordre du jour en Suisse allemande, alors que les autres régions lui accordaient une importance moindre. Seuls 6 pour-cent des Tessinois-ses et 17 pour-cent des romand-e-s sont d'avis que l'initiative a pour eux une grande importance. Par contre, 32 pour-cent des alémaniques lui attribuent une grande importance.

L'importance des différents objets peut en outre être évaluée sur la base d'un indicateur supplémentaire. Au début du sondage VOX, la question est posée quant à la connaissance des thèmes de la votation. Il s'agit en l'occurrence d'une question qui touche principalement la mémoire. On peut donc partir du principe que les sujets qui ont été mentionnés le plus – et qui de ce fait, sont mémorisés le plus facilement – sont également ceux qui sont jugés comme les plus importants. On remarque – une fois encore – que l'initiative sur la réduction de moitié du trafic est considérée comme la plus importante des cinq objets. Sur les cinq, elle est la seule à être restée dans la mémoire d'une majorité de votant-e-s (53 pour-cent). Seuls 40, resp. 35 pour-cent sont encore à même de citer les initiatives des quotas et de la procréation comme thème de la votation. L'initiative concernant la démocratie plus rapide et la réforme de la justice n'ont été mémorisées que par un tiers des personnes interrogées.⁶

1.2 La difficulté du choix

Lors du sondage VOX, on cherche régulièrement à savoir si, pour une votation déterminée, les votant-e-s ont eu plutôt de la peine ou non à se faire une opinion sur les conséquences personnelles de leur choix. Il est apparu que c'est principalement la réforme de la justice qui a posé problème (35 pour-cent). La complexité du contenu est certainement prépondérante dans ce domaine : la réforme de la justice est compliquée, techniquement exigeante et a suscité peu de controverses. Il en est allé différemment de l'initiative sur les quotas et de celle sur la réduction de moitié du trafic. Une majorité sans équivoque (62, resp. 65 pour-cent) indique que la décision lui a semblé plutôt facile.

³ 38 pour-cent des non-conducteurs-trices estiment que l'importance sur leur vie personnelle est élevée.

⁴ Les propriétaires d'une voiture participent à la votation à raison de 59 pour-cent (+5), les propriétaires de plusieurs voitures à 53 pour-cent (-1) et ceux qui ne conduisent pas à 42 pour-cent (-12). Les valeurs entre parenthèses représentent les points en pour-cent de la participation dans l'analyse VOX.

⁵ L'initiative PPD avait une importance relativement élevée (valeur de 7 à 10 sur une échelle de 0 à 10) pour les couples mariés (42 pour-cent), alors que l'intérêt des veufs-ves (23 pour-cent) et des divorcé-es (28 pour-cent) était faible.

⁶ Initiative PPD 35 pour-cent, réforme de la justice 32 pour-cent

Tableau 1.2 : Difficulté subjective en matière de choix pour les objets soumis au vote le 12 mars 2000 (pour-cent par colonne)

Caractéristique / Catégorie	Réforme de la justice	Délai de traitement	Quotas	Procréation assistée	Réduction de moitié du trafic
<i>Difficulté subjective des votant-e-s en matière de choix</i>					
Plutôt facile	38	52	62	54	65
Plutôt difficile	35	26	20	28	19
Ne sait pas/ aucune réponse n=999 (votant-e-s)	27	22	18	18	16
<i>Difficulté subjective des participant-es en matière de choix</i>					
Plutôt facile	55	72	80	68	81
Plutôt difficile	37	23	17	28	17
Ne sait pas/ aucune réponse n=543 (participant-es)	8	5	3	4	2
Le fait d'arrondir les chiffres (vers le haut ou le bas) produit des déviations du total (100%). © IPZ / GfS: Analyse VOX des votations fédérales du 12 mars 2000					

1.3 L'utilisation des médias et le moment du choix

Pour s'informer sur les objets soumis au vote, les participant-es à la votation du 12 mars 2000 ont le plus souvent fait appel à la brochure du Conseil fédéral (84 pour-cent)⁷, puis aux articles des journaux (83 pour-cent) et aux émissions de télévision sur des thèmes politiques (73 pour-cent). Un peu plus de la moitié s'est également informée par le biais de la radio (54 pour-cent) et des lettres de lecteurs (50 pour-cent). Les médias qui illustrent essentiellement le point de vue d'un parti, tels les imprimés des partis ou des comités d'initiative (44 pour-cent), les annonces (40 pour-cent), les affiches (28 pour-cent) ou les envois adressés (21 pour-cent) ont été nettement moins utilisés. La campagne d'annonces très controversée de Denner SA aura probablement des suites juridiques,⁸ mais, apparemment, elle n'a pas notablement influencé l'initiative sur la démocratie directe plus rapide. Certes, nous ne disposons d'aucune indication concernant l'influence et les réactions aux annonces de Denner SA, mais ceux qui s'en sont servis pour se forger une opinion n'ont pas vraiment voté différemment de ceux qui ne les ont pas utilisées comme moyen d'information. Internet, le nouveau média qui a servi de prétexte à différents auteurs d'initiatives pour élaborer leur propre Homepage, a été consulté uniquement par 5 pour-cent des votant-e-s. De ce fait, la source d'information Internet se place encore après les échanges d'opinion qui ont lieu à des stands par exemple (8 pour-cent) ou à la place de travail (11 pour-cent).

En ce qui concerne le moment du choix en faveur ou en défaveur d'un objet, on ne constate guère de différences. Environ 15 à 20 pour-cent des votant-e-s ont pris leur décision dans les dernières semaines avant la votation. Pour env. 30 pour-cent d'entre eux-elles, la

⁷ On remarquera dans ce domaine que, dorénavant, seul-es les votant-e-s sont interrogé-es quant à l'utilisation des médias. C'est pourquoi une comparaison avec les analyses VOX antérieures n'est possible que sous réserve.

⁸ NZZ No 62, 14.3.2000.

décision était claire dès le début. On remarque que le moment du choix est en relation étroite avec la difficulté susmentionnée de prendre une décision. Plus les participants estiment que la décision concernant un objet est facile, plus leur choix est précoce. Une comparaison entre les deux listes montre que seules les initiatives sur la procréation et le délai de traitement sont interchangeables quant à la place qu'elles occupent. Le moment du choix occupe également la dernière place pour la réforme de la justice. Seuls 26 pour-cent des participants avaient pris leur décision depuis le début. En même temps, c'est sur cet objet que la décision a été la plus difficile à prendre. Globalement, il découle des constatations ci-dessus, de même que des résultats concernant l'importance personnelle et nationale de cet objet, que la controversée réforme de la justice représentait également le sujet le plus complexe, sur lequel la majorité des votant-e-s a eu bien de la peine à se faire une opinion.

Tableau 1.3 : Le moment du choix pour les objets soumis au vote le 12 mars 2000 (pour-cent par colonne)

Caractéristique / Catégorie	Réforme de la justice	Délai de traitement	Quotas	Procréation assistée	Réduction de moitié du trafic
<i>Moment du choix</i>					
Quelques jours avant	18	17	17	17	14
1 à 3 semaines avant	42	46	43	46	42
4 à 6 semaines avant	8	7	6	6	6
Dès le début	26	27	32	28	34
Ne sait pas/ aucune réponse	6	4	3	3	3
N=543 (participants)					
Le fait d'arrondir les chiffres (vers le haut ou le bas) produit des déviations par rapport au total de 100%. © IPZ / GfS: Analyse VOX des votations fédérales du 12 mars 2000.					

2. L'initiative populaire «pour une démocratie directe plus rapide (délai de traitement des initiatives populaires présentées sous forme de projet rédigé de toutes pièces)»

2.1 La situation de départ

Le 5 décembre 1997, Denner SA a déposé l'initiative dite du délai de traitement des initiatives. Cette initiative exigeait que, dorénavant, les initiatives soient soumises au vote dans un délai maximal de douze mois. Le Conseil fédéral et le Parlement avaient pris ce problème des délais de traitement des initiatives au sérieux. En 1996, le Parlement avait adopté une modification de la loi fédérale sur les droits politiques et la loi fédérale sur les rapports entre les Conseils, entrée en vigueur le 1^{er} avril 1997.

L'opposition à cette initiative n'émanait pas seulement du Conseil fédéral et du Parlement, qui ont décidé de son rejet. Elle était également le fait d'un groupe de parlementaires, constitué en «Comité fédéral du non à la démocratie du discount Denner». Celui-ci se composait de 150 membres de tous les grands partis. Ils ont qualifié cette initiative

d'inutile, les délais en vigueur depuis avril l'ayant devancée. L'argument principal avancé est que la réduction radicale du délai de traitement proposée par l'initiative empêcherait pratiquement le déroulement d'un processus politique important et nuirait ainsi au droit d'initiative. Les adeptes de l'initiative ont mené une campagne coûteuse. Différents comités d'action se sont rassemblés autour de Karl Schweri. Ils ont reproché au Conseil fédéral de manipuler les dates des votations et de faire traîner en longueur les initiatives. Douze mois seraient tout à fait suffisants pour discuter d'une initiative populaire sur le plan politique et social et passer ensuite au vote.

Parmi les partis politiques, l'UDC, le PCC (parti chrétien conservateur) et le PSL ont recommandé le «oui». Le verdict des votant-e-s a pourtant été très clair : l'initiative a été rejetée par le peuple suisse dans une proportion de 70 à 30.

2.2 La perception

A la question précise de savoir quel était le contenu de l'initiative sur le délai de traitement, 22 pour-cent de toutes les personnes interrogées ont cité le délai exact de douze mois, ce que demandait l'initiative. Chez ceux qui ont réellement voté, 33 pour-cent connaissaient le délai correct. En outre, 25 pour-cent de tous les sondé-e-s ont répondu que l'initiative populaire demandait que les initiatives passent plus rapidement devant le peuple.

Tableau 2.1 : Perception du contenu par les votant-e-s concernant l'initiative sur le délai de traitement du 12 mars 2000

Perception	Pour-cent des sondé-e-s	n réponses
<i>En général</i>	6	55
<i>En rapport avec le délai, total</i>	35	323
Citation exacte du délai	22	203
Réclame des délais plus courts	11	104
<i>En rapport avec le raccourcissement, total</i>	27	247
Plus rapidement devant le peuple	25	232
<i>Autres et ne sait pas</i>	34	307
<i>Total en % de ceux qui ont répondu (n=512) /</i>		
<i>Total des réponses</i>	102	525

Au total, 912 sondé-e-s ont donné des indications. Plusieurs réponses étant possibles, le total des pour-cent dépasse 100.
© IPZ / GfS: Analyse VOX des votations fédérales du 12 mars 2000.

2.3 Le profil du vote

Au moment du vote, 65 pour-cent des votant-e-s sélectionné-es par échantillonnage ont déposé dans l'urne un avis défavorable alors que 20 pour-cent d'entre eux ont dit «oui». Le reste a voté blanc ou a été incapable de donner une quelconque indication. Si l'on ne prend en considération que les votant-e-s matériel-les (n=460), on obtient un rapport de 24 à 76 pour-cent (arrondi).

Le résultat sans équivoque de la votation ressort également de l'analyse du comportement lors du vote, en tenant compte des caractéristiques politiques. Le rejet est incontestable, par delà le spectre politique des partis (tab. 2.2). Bien plus de 70 pour-cent des adeptes du PDC, du PRD et du PS ont rejeté l'initiative. Le rejet des partisans de l'UDC s'élève à 57 pour-cent. Bien que l'on ne puisse parler d'une polarisation gauche-droite, on

peut constater que, s'il est bien vrai que le rejet est majoritaire dans le camp des conservateurs de droite,⁹ avec ses 53 pour-cent de non, il est pourtant nettement plus faible que dans celui du centre droite ou dans le camp rouge-vert. Une image identique se dégage si l'on considère le positionnement de l'axe gauche-droite : net rejet de gauche à droite, mais une fois encore, le rejet de ceux qui se rangent à droite est, avec 66 pour-cent, moins net que pour les votant-e-s du centre ou de la gauche qui ont manifesté leur désaccord avec plus de 70 pour-cent de non.

Un net rejet peut également être constaté parmi ceux qui font confiance au gouvernement. Mais la méfiance n'entraîne pas forcément l'approbation. Le soutien ne dépasse la moyenne que de 17 points en pour-cent pour atteindre un total de 40 pour-cent.

On ne peut constater aucune relation significative entre les caractéristiques socio-démographiques et la décision au moment du vote.

Tableau 2.2 : Le comportement des votant-e-s lors de l'initiative du délai de traitement, d'après les caractéristiques politiques et sociales, le 12 mars 2000

Caractéristique / Catégorie	% voix négatives	n réponses	V de Cramer
Total effectif	70		
Total VOX	76	460	
<i>Parti**</i>			0.28
PSS	83	75	
PDC	(90)	39	
PRD	76	42	
UDC	(57)	56	
<i>Camp politique selon les partis**</i>			0.28
Rouge-vert	83	86	
Centre droite	80	92	
Conservateurs d'extrême droite	(53)	62	
<i>Position par rapport au gouvernement**</i>			0.28
Confiance	85	283	
Indécision	62	76	
Méfiance	60	95	

Les valeurs pour-cent entre parenthèses doivent être interprétées uniquement comme des tendances, en raison des chiffres limités de cas, resp. d'erreurs dans les échantillonnages (cf. méthodologie).
 ** Hautement significatif ($p < 0.01$). Cf. également méthodologie.
 © IPZ / GfS: Analyse VOX des votations fédérales du 12 mars 2000.

2.4 Les motifs du choix

Pour justifier leur décision, 80 pour-cent des opposants à l'initiative se réfèrent au délai (tab. 2.3). Dans cette catégorie, 20 pour-cent expliquent que « Chi va piano va sano » et qu'un traitement rapide n'est pas souhaitable. Presque le même nombre souligne que le délai exigé est trop court ou qu'il dépasse l'objectif. Des raisons d'ordre général telles que « trop radical », « on va trop loin » et « pas une bonne solution » n'apparaissent qu'en seconde position parmi les adversaires. En troisième lieu, on retrouve des raisons en rap-

⁹ Les affinités variables de parti ont été changées de camp politique. Le PSS, les Verts, PdT, PdF et ADG ont été attribué au camp rouge-vert, le PCS, PDC, le PE, le PRD, l'AdI, LPS au camp bourgeois et l'UDC, PSL, la Lega et les DS à celui des conservateurs de droite.

port avec la démocratie. Comparativement, il n'y a guère de motifs en relation avec les délais raccourcis déjà en vigueur.

Les raisons avancées par les partisans pour justifier leur choix (tab 2.3) se rapportent aussi principalement au délai durant lequel les initiatives devraient être traitées : 61 pour-cent des votant-e-s trouvent que « cela va trop long » ou pensent que « la Confédération a fait traîner en longueur le traitement ». 20 autres pour-cent indiquent des raisons d'ordre général en rapport avec la démocratie alors que 18 pour-cent expliquent leur choix par le fait que les objets ne sont plus actuels lorsqu'ils sont soumis au vote, par suite des délais en vigueur aujourd'hui.

Tableau 2.3 : Motifs avancés par les votant-e-s pour le « oui » et le « non », le 12 mars 2000

Motifs du rejet	Pour-cent des sondé-e-s	n réponses
<i>En rapport avec le délai</i>	80	267
Délai trop court	13	71
Chi va piano va sano	29	97
Pression sur le Parlement et le peuple, pression du temps	14	51
<i>En général</i>	34	114
Trop radicale	19	62
<i>En rapport avec la démocratie</i>	24	79
Il faut du temps pour se faire une opinion	11	36
Affaiblit le droit du peuple	6	21
<i>En rapport avec la Confédération; celle-ci a déjà réagi</i>	7	24
<i>Autres</i>	15	50
<i>Motifs erronés et incompréhensibles, ne sait pas</i>	8	25
<i>Total en % des sondé-e-s (n=336) / total des réponses</i>	166	559
Motifs de l'acceptation	Pour-cent des sondé-e-s	n réponses
<i>En général</i>	23	24
Sentiment	(10)	10
<i>En rapport avec le délai en général</i>	113	21
Il s'est passé beaucoup de temps	61	63
Objet n'est plus d'actualité / vieille histoire	(18)	19
12 mois suffisent	(14)	15
<i>Autres</i>	(7)	7
<i>Motifs erronés et incompréhensibles, ne sait pas</i>	(15)	16
<i>Total en % des sondé-e-s (n=104) / total des réponses</i>	159	165
<small>Au total, 104 sondé-e-s ont répondu. Plusieurs réponses étant possibles, le total des pour-cent dépasse 100. © IPZ / GfS: Analyse VOX des votations fédérales du 12 mars 2000.</small>		

Comme susmentionné, l'initiative sur le délai de traitement s'est heurtée à un refus, par-delà tous les partis. Toutefois, les motifs avancés pour le rejet sont différents selon les camps politiques : les sondé-e-s du camp de gauche (34 pour-cent) rendent explicitement attentifs aux aspects de la démocratie. Ils renvoient à la formation d'opinion et à la signification des droits populaires, plus souvent que le centre modéré (22 pour-cent) ou

les conservateurs de droite, dont les votant-e-s sont tout juste 16 pour-cent à faire référence à la dimension démocratique¹⁰ dans leur motivation. Pour les partisans du camp bourgeois et conservateur, on parle plutôt sans détour de l'aspect du délai et du temps : 90, resp. 87 pour-cent ont cité des raisons relevant de cette catégorie, alors que les adeptes du camp rouge-vert n'ont été que 59 pour-cent à le faire.

2.5 Arguments pour et contre

Les arguments en défaveur de l'initiative se distinguaient avant tout par une cohérence de comportement nettement plus grande que les arguments en faveur et par le fait qu'ils étaient manifestement plus convaincants. Parmi les arguments des opposant-es, le plus soutenu a été l'argument 2, qui qualifie l'initiative d'obsolète, car, depuis avril 1997, de nouveaux délais de traitement avaient force de loi. Parallèlement, cet argument s'illustrait également par une cohérence du comportement de 89 pour-cent. L'argument 3 selon lequel «avec le nouveau délai, seuls des groupements puissants sur le plan financier seront encore à même de faire de la politique», a reçu l'assentiment le plus faible (53 pour-cent). C'est dans ce domaine que l'on constate aussi le rapport le plus faible entre l'argument et la décision.¹¹ Quant à l'argument 1 (une décision trop rapide nuit à la démocratie), il semble avant tout avoir été décisif pour le comportement : 93 pour-cent de tous ceux qui étaient d'accord avec cette déclaration ont donc déposé un «non» dans l'urne. Pour les votant-e-s, il paraît important d'avoir suffisamment de temps pour mener un débat politique démocratique sur les initiatives.

Du point de vue des politiques de parti, c'est l'argument 3 qui a occasionné la plus forte polarisation. Cet argument reprenait la critique du comité d'opposition – laquelle a également pris de l'ampleur avec l'appellation «Initiative Denner-Discount» – et évoquait les avantages procurés aux grands groupes financiers par des délais plus courts. Seuls les adeptes des partis rouges-verts approuvaient cet argument (72 pour-cent) alors que dans le camp des conservateurs de droite 46 pour-cent et dans celui du centre modéré 44 pour-cent se sont déclarés d'accord. A l'argument 2 (nouveau délai) qui fait référence à la durée, les adeptes des rouges-verts et les bourgeois ont voté de manière identique et dans la même proportion (chacun d'entre eux à 70 pour-cent); par contre, parmi les conservateurs de droite, le soutien a chuté à 50 pour-cent.

Parmi les arguments «pour», le numéro 4 qui accuse les autorités bernoises d'agissements lors du traitement des initiatives, obtient le meilleur soutien avec un petit 53 pour-cent, ce qui ne suffit tout de même pas à convaincre les votant-e-s. Cet état de fait est démontré par la cohérence de comportement comparativement faible de 42 pour-cent seulement.¹² Seul un tiers des sondé-e-s peut se déclarer d'accord avec l'affirmation que douze mois suffisent pour traiter une initiative (argument 6). La cohérence du comportement démontre toutefois que cet argument était parfois décisif pour ceux-celles qui ont voté «oui». La relation entre cet argument et le choix du vote est la plus marquée parmi les arguments «pour».¹³

¹⁰ Les indications doivent être interprétées comme des tendances, le nombre de cas étant restreint.

¹¹ $V=0.34^{**}$.

¹² Il est question de cohérence du comportement lorsque de nombreuses personnes, qui se déclarent d'accord avec un argument pour (ou contre), votent alors réellement oui (ou non).

¹³ $V=0.53^{***}$.

Les trois camps politiques ont majoritairement approuvé l'argument 4 (agissements des autorités) : alors que les rouges-verts et le centre modéré lui accordent à peine plus de 50 pour-cent, le camp des conservateurs de droite donne son accord à hauteur de 73 pour-cent. Concernant les deux autres arguments «pour», l'approbation ne se retrouve que dans le camp des conservateurs; il est vrai que l'argument 6 (12 mois suffisent) ne dépasse que de peu les 50 pour-cent.

Tableau 2.4 : Arguments «pour» et «contre» concernant l'initiative du délai de traitement du 12 mars 2000 (valeurs pour-cent et points pour-cent)

Arguments, déclarations	D'accord	Pas d'accord	Indécis	V de Cramer (Signification)	Cohérence du comportement ^a	Fonction de séparation ^b
	n=votant-e-s			n=participant-e-s		
Arguments «contre»						
1) La vitesse de traitement que proposent les auteurs de l'initiative rend impossible un débat démocratique et nuit au droit d'initiative.	59	27	14	0.51**	93	49
2) Les nouveaux délais, plus courts, existant depuis 1997, l'initiative Denner est devenue inutile.	64	19	17	0.47**	89	51
3) Concernant l'initiative, seuls des groupes financièrement puissants pourront encore faire de la politique avec un délai aussi court de 12 mois.	53	27	20	0.34**	87	33
Arguments «pour»						
4) Les agissements des autorités à Berne lors du traitement des délais doivent cesser. Même des initiatives gênantes ne doivent pas être traînées en longueur.	*53	37	10	0.46**	42	40
5) Lorsque, comme actuellement, on traîne en longueur les initiatives, cela démontre un mépris évident de la volonté populaire.	42	45	13	0.43**	44	38
6) Un délai de 12 mois, comme le réclame l'initiative pour une démocratie directe plus rapide, devrait suffire pour traiter une initiative populaire.	33	55	12	0.53**	55	49
* La formulation des déclarations a été faite de manière à pouvoir être lue immédiatement en dialecte alémanique.						
a) On parle de cohérence du comportement lorsque de nombreuses personnes, qui se déclarent d'accord avec un argument pour (ou contre), votent alors réellement oui (ou non).						
b) On parle de fonction de séparation lorsque de très nombreuses personnes, qui sont d'accord avec un argument «pour», votent «oui» mais qu'elles sont peu nombreuses à ne pas le soutenir. La différence qui en résulte en points pour-cent reflète l'importance de la fonction de séparation.						
** hautement significatif (p<0.01).						
© IPZ / GfS: Analyse VOX des votations fédérales 12 mars 2000.						

Si seul l'argument 4 (agissements des autorités) présentait une nette majorité dans tous les camps politiques, on peut penser que le problème du «retardement» a été reconnu par-delà tous les partis politiques et que la revendication d'un traitement plus expéditif des initiatives n'est pas remise en question. Or, le fait que seul un tiers de tous-tes les votant-e-s puissent donner son assentiment à l'argument 3 (douze mois suffisent) indique que le moyen préconisé par l'initiative sur le délai de traitement va trop loin. Le chapitre sur le motif du choix a montré que les raisons citées le plus souvent par ceux qui ont voté «non» se rapportent précisément à cette réduction du délai. C'est la raison pour laquelle l'argument «contre», qui rappelle les nouveaux délais en vigueur depuis 1997, obtient aussi la plus grande approbation parmi les arguments contre (64 pour-cent). Ce test des arguments confirme donc que les nouveaux délais de traitement ont coupé l'herbe sous les pieds du comité d'initiative. Au vu de cette analyse, des délais de traitement encore plus restreints paraissent n'avoir que peu de chances de réussite auprès des votant-e-s.

3. L'initiative populaire «pour la protection de l'être humain contre les techniques de reproduction artificielle» (initiative pour une procréation respectant la dignité humaine)

3.1 La situation de départ

Le 17 mai 1992, l'article 24novies de la Constitution fédérale sur la protection de l'être humain et de son environnement contre les abus de la procréation assistée et de la technologie génétique a été acceptée. Comme cet article constitutionnel réglait juridiquement la procréation médicalement assistée, mais ne l'interdisait pas totalement, une initiative populaire fut annoncée dans le contexte de la votation de l'époque «Pour la protection de l'être humain contre les techniques de reproduction artificielle». L'initiative populaire déposée le 18 janvier 1994 cherchait à empêcher la fécondation hors du corps de la femme ainsi que l'utilisation de gamètes de tiers permettant la fécondation artificielle. Ce qui représentait l'équivalent d'une interdiction totale de la procréation artificielle. Le comité d'initiative PPD justifiait principalement son intervention par la manipulation sans scrupules de la dignité humaine qui, de l'avis des auteurs de l'initiative, était violée par la législation en vigueur.

Le Conseil fédéral, le Parlement ainsi que les quatre partis gouvernementaux ont rejeté l'initiative. Comme pour les autres objets, le résultat de la votation a été sans équivoque : 72 pour-cent des votant-e-s ont rejeté l'initiative. Le jour suivant la votation, la presse était unanime dans son commentaire ; l'électorat, conformément à la prise de position du Conseil fédéral, a considéré que l'initiative était trop radicale. Déjà très tôt, l'article constitutionnel de 1992 a coupé l'herbe sous les pieds des auteurs de l'initiative. Comme l'analysait si justement la NZZ, la réglementation en vigueur a fait perdre son côté émotionnel à ce sujet brûlant.¹⁴

¹⁴ NZZ No 61, 13 avril 2000

3.2 La perception

Bien que la technique de la procréation et les restrictions y afférentes soient un sujet complexe, après les votations, les sondé-e-s de l'analyse VOX n'ont aucune peine à citer le contenu de l'initiative. La majeure partie des personnes interrogées¹⁵ se réfère avant tout à l'interdiction (50 pour-cent), qu'il s'agisse de la fécondation artificielle ou du don de sperme. Seul 8 pour-cent des sondé-e-s lient avant tout le contenu de l'initiative à la recherche en technologie génétique. Bien que l'initiative contienne une dimension protectrice dans son titre, celle-ci ne se retrouve pas dans les réponses données par les sondé-e-s. Par contre, 4 pour-cent d'entre eux-elles voient dans le contenu de l'initiative une assistance pour les couples infertiles. De ce fait, l'un des arguments des opposant-es devient caduque déjà dans la perception.

Tableau 3.1 : Perception du contenu par les votant-e-s concernant l'initiative sur la procréation assistée du 12 mars 2000

Perception	Pour-cent des sondé-e-s	n réponses
Se réfère à l'interdiction	50	470
Ne sait pas	20	192
Fécondation artificielle	10	91
Se réfère à la recherche / technologie génétique	8	74
Aide aux parents sans enfants	4	33
Total en % des sondés (n=943) / total des réponses	103	970

Au total, 943 sondé-e-s ont répondu. Plusieurs réponses étant possibles, le total des pour-cent dépasse 100 pour-cent.
Le tableau contient les cinq dimensions les plus citées.
© IPZ / GfS: Analyse VOX des votations fédérales du 12 mars 2000.

3.3 Le profil du vote

En raison du rejet sans équivoque de l'initiative (72 pour-cent)¹⁶ et du nombre peu élevé de cas pour les votant-e-s du «oui», l'analyse de ce profil de vote touche aux mêmes limites que celle des autres objets. C'est pourquoi, les résultats et les chiffres des pour-cent indiqués entre parenthèses doivent être interprétés comme des tendances. Comme, parallèlement, les différences entre les partis gouvernementaux sont infimes – ce à quoi il fallait s'attendre au vu des recommandations de vote des partis concernés – on ne trouve nulle part un rapport significatif pour le profil politique du vote.

Aucun parti ne dégage une majorité pour l'initiative sur la procréation. Au sein des partis gouvernementaux, c'est précisément parmi les adversaires politiques les plus acharnés qu'on trouve les valeurs d'assentiment les plus importantes : le PS (37 pour-cent) et l'UDC (33 pour-cent). L'image est identique lorsque l'on analyse l'appartenance politique : le rejet est le plus fort dans les milieux du centre modéré, alors que dans le camp des rouges-verts comme dans celui des conservateurs, on trouve jusqu'à 15 points en pour-cent de plus parmi ceux qui ont voté «oui.» A présent, on peut donc admettre que les motifs des rouges-verts et des conservateurs de droite n'étaient pas les mêmes. Suite à

¹⁵ En ce qui concerne la perception de l'objet, il est également impossible de faire une différence notable à ce sujet entre ceux qui votent et ceux qui ne le font pas.

¹⁶ L'analyse VOX après les votations a donné des résultats quasiment identiques pour les participants matériels : 73 pour-cent ont voté «non».

une initiative analogue sur la protection génétique en juin 1998, on peut supposer que les voix pour le «oui» de gauche sont issus majoritairement des milieux de protection de l'environnement. Par contre, les «oui» de droite peuvent provenir du camp attaché aux traditions et à la religion. L'observation des dimensions concernant les valeurs, qui sont régulièrement relevées dans les sondages VOX, ne permet toutefois aucun commentaire à ce sujet. La part des «non» est quelque peu plus faible parmi les membres actifs dans l'église (59 pour-cent de «non») et dans les organisations religieuses (61 pour-cent de «non»).

Il en va de même pour les caractéristiques socio-démographiques : il n'existe pratiquement aucune relation significative. La confession en particulier n'a eu aucune influence sur le résultat de la votation. Les différences entre protestants et catholiques ne dépassent pas 3 points pour-cent. Suite aux résultats, la presse des cantons catholiques a encore supposé le contraire.¹⁷

Tableau 3.2 : Le comportement en matière de vote du 12 mars 2000 concernant l'initiative sur la procréation, d'après des caractéristiques politiques et sociales

Caractéristiques / Catégorie	% de non	n réponses	V de Cramer
Total effectif	72		
Total VOX	73	334	
<i>Parti</i>			0.15
PSS	63	73	
PDC	(77)	39	
PRD	80	40	
UDC	67	52	
<i>Camp politique selon les partis</i>			0.15
Rouges-verts	64	84	
Centre modéré	79	90	
Conservateurs de droite	66	58	
<i>Pratiquant-es^{a*}</i>			0.11
Une fois par semaine	(59)	39	
Moins d'une fois par semaine	75	371	

Les valeurs pour-cent, indiquées entre parenthèse, doivent être interprétées uniquement comme des tendances, en raison des chiffres restreints de cas, resp. des erreurs dues à l'échantillonnage. Voir méthodologie.

^a La variable «pratiquant-e-s» a été divisée en deux d'après les critères une fois par semaine et moins d'une fois par semaine.

* Significatif (p<0.05). Voir aussi méthodologie

© IPZ / GfS: Analyse VOX des votations fédérales du 12 mars 2000.

3.4 Motifs du choix

L'argument principal du Conseil fédéral – selon lequel la législation en vigueur est suffisante – est indiqué comme motif du choix par 28 pour-cent des personnes qui ont voté «non.» Toutefois, la liberté personnelle de décider de sa descendance est avancée encore plus souvent. 42 pour-cent sont d'avis que le sujet de la procréation est essentiellement une décision personnelle. Autre argument relevé tout aussi souvent : la situation sans

¹⁷ TA No 61, 13.3.2000.

issue qui résulterait d'une interdiction pour les couples sans enfants (33 pour-cent). Il est vrai que l'émotion que les auteurs de l'initiative ont voulu susciter par le biais de leurs affiches a bien eu lieu, mais pas dans le sens qu'ils désiraient. Bien au contraire, la peur des conséquences qu'une interdiction pourrait avoir sur le planning familial a été le motif émotionnel avancé le plus souvent pour justifier une décision de vote négative. Aucune importance n'a été accordée aux réflexions économiques, plusieurs fois mentionnées durant la campagne, qu'il s'agisse des coûts engendrés par le tourisme de procréation ou de la restriction de la recherche en Suisse.

Les motifs «pour» sont tellement rares que leur nombre ne permet pas de faire de déclaration significative. Ce qui est toutefois typique est le fait que 57 pour-cent de ceux qui ont voté «oui» l'ont fait pour des motifs éthiques. Même pour ces derniers, l'assujettissement de la science, propagé par les auteurs de l'initiative, n'a pas été la raison principale de leur accord.

Tableau 3.3: Motifs des votant-e-s du 12 mars 2000

Motifs	Sondés en pour-cent	n réponses
<i>Motifs pour le «non»</i>		
Décision personnelle / ne regarde pas l'Etat	42	137
Le désir d'enfant doit être satisfait	33	114
Trop radicale / inutile	28	90
Assujettissement de la recherche	(9)	30
Tourisme de la procréation	(4)	13
Total en % des sondé-e-s (n=327)/ total des réponses	149	488
<i>Motifs pour le «oui»</i>		
En rapport avec l'éthique et la nature	57	69
En rapport avec la recherche / manipulation génétique (24)		36
Total en % des sondé-e-s (n=121)/ total des réponses	168	203
121 sondé-e-s au total ont répondu quant aux motifs «pour» et 327 sondé-e-s quant à ceux «contre». Plusieurs réponses étant possibles, le total des pour-cent dépasse 100. Le tableau contient chaque motif cité le plus souvent en faveur, resp. en défaveur, de l'initiative. © IPZ / GfS: Analyse VOX des votations fédérales du 12 mars 2000.		

3.5 Les arguments «pour» et «contre»

L'examen des réactions des sondé-e-s quant aux arguments avancés confirme les résultats de l'analyse des motifs. Le point de vue du Conseil fédéral, selon lequel la législation déjà en vigueur pour la technique de reproduction est suffisante, reçoit une forte approbation et montre la plus forte cohérence du comportement. Dans le cas des contre-arguments, cela signifie que la majorité de ceux qui se déclarent d'accord avec cet argument, rejettent alors effectivement l'initiative. En outre, la fonction de séparation est également très marquée pour cet argument.¹⁸ Certes, les deux autres contre-arguments reçoivent un assentiment encore plus important, mais la conséquence sur le comportement lors du vote est toutefois moins facile à reconnaître. Ce qui se dessinait déjà lors de l'analyse de la motivation se confirme en particulier dans ce domaine.

¹⁸ La fonction de séparation mesure la différence entre ceux qui sont d'accord avec le contre-argument et ont déposé un «non» dans l'urne et ceux qui déclarent qu'ils ne sont pas d'accord avec le contre-argument, mais qui, malgré cela, ont voté «non».

La remarque concernant l'accroissement du tourisme de procréation doit plutôt être interprétée comme un argument d'embarras dans cette campagne. Il n'y a guère de personnes qui le citent spontanément après avoir voté non et le test des arguments montre une faible cohérence du comportement. S'il est vrai que 74 pour-cent des votant-e-s matériel-les ont voté en faveur de cet argument, 52 pour-cent de ceux qui s'y déclaraient opposés ont repoussé l'initiative.

Le contraire est valable pour l'argument qui se rapportait aux espoirs des couples sans enfants. Déjà dans l'analyse des motivations, cet aspect a souvent été relevé. Il en va de même dans le test des arguments, cette justification s'étant avérée efficace. 70 pour-cent sont d'accord et parmi ceux-ci presque tous ont voté «oui» (cohérence de comportement 82 pour-cent). A ce propos, le fait d'être concerné joue apparemment un rôle. C'est ce qui ressort de l'importance des caractéristiques «âge» et «état-civil», les deux servant d'indicateur pour la possibilité de planification et de procréation. Ce qui est valable pour les deux sexes ressort encore davantage chez les femmes : 91 pour-cent des 18 à 29 ans ont voté en faveur de cet argument, selon lequel l'initiative a des conséquences irrévocables et négatives pour l'espoir de couples sans enfants. Le nombre de ceux qui sont d'accord diminue régulièrement avec l'augmentation de l'âge.²² Seuls 49 pour-cent des plus de 70 ans approuvent cet argument. Une image identique se dégage lorsque l'on considère l'état civil : les femmes qui vivent en couple, mariées ou célibataires, approuvent cet argument bien plus souvent que les veuves ou les femmes divorcées.²³ Toutefois, au moment du choix, la relation entre le fait d'être concernée et la décision ne se retrouve plus guère : pour les femmes de plus de 70 ans, seules 34 pour-cent votent en faveur de l'initiative.

Tous les arguments «pour» (28–33 pour-cent) recueillent une approbation qui se situe quelque peu au-dessus de celle du pourcentage de «oui» de l'initiative (27 pour-cent). L'argument éthique concernant le fait de vouloir jouer avec la nature recueille le plus de suffrages (33 pour-cent). Il a trouvé un écho essentiellement parmi ceux qui vont régulièrement à l'église ainsi que parmi les membres actifs des organisations religieuses, dont le nombre est toutefois minime. L'argument défendu par des personnes éminentes et par le biais d'affiches, à savoir l'illusion quant à la faisabilité de la recherche suscite l'assentiment de 32 pour-cent, mais présente pourtant la cohérence de comportement et la fonction de séparation la plus élevée. C'est un argument qui a plutôt touché les moins cultivés (42 pour-cent), alors que seuls 23 pour-cent des personnes cultivées sont d'avis que la recherche subirait des restrictions suite à l'acceptation de l'initiative. Comme pour l'initiative sur la protection génétique de 1998, les arguments qui remettent en question la recherche et la science sont plutôt approuvés par les couches moins cultivées que par ceux-celles qui sont formellement au bénéfice d'une formation de haut niveau.²⁴ Ils sont peu nombreux (28 pour-cent) à suivre l'argument du renchérissement des primes des caisses-maladies. Ce qui, en rapport avec le contre-argument du tourisme de la procréation, montre une fois de plus, que le choix s'effectue pour des motifs émotionnels et religieux plutôt que pour des raisons économiques.

Un fait ressort tout aussi clairement du test des arguments : les arguments «pour» avaient peu d'influence sur le comportement lors de la votation. Certes, les arguments «pour» présentent un taux d'assentiment légèrement plus élevé que l'initiative, mais ne forment la majorité que dans de rares cas. En outre, la cohérence de comportement est également demeurée faible.

²² V de Cramer=0,25**

²³ V de Cramer=0,25***

²⁴ Voir : Hardmeier, Sibylle/Scheiwiler, Daniel (1998), analyse des votations fédérales du 7 juin 1998, VOX No 63, GfS et IPZ, Zurich, 1997.

Tableau 3.4 : Arguments en faveur et en défaveur de l'initiative sur la procréation assistée du 12 mars 2000 (valeurs en pour-cent et points en pour-cent)

Arguments, déclarations	D'accord	Pas d'accord	Indécis	V de Cramer (Signi- fication)	Cohé- rence du compor- tement ^a	Fonction de sépa- ration ^b
	n=volet-e-s			n=participant-e-s		
Arguments «contre»						
1) La Constitution en vigueur et la nouvelle loi sur la médecine de procréation sont suffisantes pour empêcher les abus; l'interdiction de l'initiative va trop loin.*	65	23	12	0.55**	87	57
2) L'interdiction de la médecine de procréation tue les derniers espoirs des couples infertiles d'avoir leurs propres enfants.	70	24	6	0.34**	82	35
3) Une interdiction de la médecine de procréation entraîne un tourisme de la reproduction artificielle, parce que les parents vont à l'étranger pour satisfaire leur désir d'enfants.	74	17	8	0.24**	79	27
Arguments «pour»						
4) L'interdiction de la médecine de procréation est bonne parce qu'elle met fin à l'illusion quant à la faisabilité de la recherche.	32	54	14	0.50**	60	49
5) Cette médecine de la procréation joue avec la nature et l'enfant est rabaissé au rang de marchandise.	33	58	8	0.40**	52	39
6) Cette médecine de la procréation renchérit les primes des caisses-maladies; une interdiction est donc judicieuse.	28	56	16	0.27**	46	28
* La formulation a été effectuée de manière à pouvoir être lue directement en dialecte alémanique.						
a) On parle de cohérence du comportement lorsqu'un grand nombre de personnes, qui se déclarent d'accord avec un argument «pour» (contre-argument) votent alors réellement «oui» (non).						
b) On parle de fonction de séparation lorsqu'un grand nombre de personnes qui sont d'accord avec un argument «pour» votent «oui», mais ne sont que peu nombreux à ne pas le soutenir. La différence qui en résulte renvoie en points pour-cent à l'importance de la fonction de séparation.						
** Hautement significatif (p<0.01).						
© IPZ / GIS: Analyse VOX des votations fédérales du 12 mars 2000.						

4. L'initiative populaire «pour une représentation équitable des femmes dans les autorités fédérales» (Initiative des quotas)

4.1 La situation de départ

L'initiative populaire «pour une représentation équitable des femmes dans les autorités fédérales» a été lancée en 1993 en réaction à la non-élection de la candidate officielle du PS, Christiane Brunner, au Conseil fédéral le 3 mars 1993. Elle a été déposée en 1995 avec juste 110'000 signatures.

Tableau 4.1 : Perception du contenu des votants à propos de l'initiative des quotas du 12 mars 2000

Perception	% des sondé-e-s	n réponses	% des femmes (hommes)	n femmes n (hommes)
<i>Attribution des quotas aux instances politiques :</i>				
Parlement	25	232	25 (24)	124 (108)
Conseil fédéral / gouvernement	10	94	9 (11)	46 (48)
Autorités	2	16	1 (2)	7 (9)
Politique	6	53	6 (6)	27 (26)
<i>Mention des pour-cent de quotas :</i>				
50% de femmes	26	240	24 (28)	115 (125)
Autres indications en pour-cent	2	19	2 (2)	8 (11)
<i>Mention de l'objectif</i>				
Aspect de la promotion	6	56	7 (5)	33 (23)
Aspect de l'égalité	7	62	6 (8)	28 (34)
Aspect de l'instrument : quotas pour les femmes	5	40	4 (4)	20 (20)
Autres	2	22	2 (3)	9 (12)
Incompréhensible, ne sait pas	17	160	19 (14)	94 (65)
Total en % des sondé-e-s (n=942) / total des réponses	108	994	105 (107)	511 (481)
<small>Au total, 942 sondé-e-s ont répondu et ont fait 994 déclarations. Plusieurs réponses étant possibles, le total des pour-cent dépasse 100. © IPZ / GfS: Analyse VOX des votations fédérales du 12 mars 2000.</small>				

Cette initiative exige une représentation équitable des femmes dans les autorités fédérales par le biais de soi-disant quotas ciblés : au Conseil national, la différence entre le nombre de femmes et le nombre d'hommes élus par canton est de un au maximum. Les cantons ayant deux représentants élisent chacun un homme et une femme. Au Conseil fédéral, sur sept membres, trois au moins seront des femmes alors qu'au tribunal fédéral, la part des femmes est de 40 pour-cent au moins. En outre, l'initiative demande que la loi pourvoie à une représentation équilibrée des femmes dans l'administration. Le même principe s'appliquerait aux administrations cantonales et communales.

Le Conseil fédéral ainsi que les deux Chambres ont recommandé le rejet de l'initiative, sans contre-projet. Les partisans émanaient essentiellement des milieux de la gauche et des verts, mais l'initiative a également été fortement soutenue par certaines femmes des partis bourgeois. Les opposant-e-s provenaient du camp bourgeois. Le PSS a été le seul parti gouvernemental à recommander le «oui». Le 12 mars, l'initiative a été rejetée. Il faut pourtant relever qu'avec ses 18 pour-cent de voix favorables, elle a obtenu le soutien le plus faible de tous les objets.

4.2 La perception

Avant la votation, les modifications de la procédure de vote ainsi que de la composition du Parlement constituaient le point central des discussions concernant cet objet. En

Tableau 4.2 : Le comportement de vote pour l'initiative des quotas du 12 mars 2000, d'après des caractéristiques politiques et sociales

Caractéristique / Catégorie	% de non [femmes/hommes]	n total [femmes/ hommes]	V de Cramer [femmes/hommes]
Total effectif	82		
Total VOX	81	470	
<i>Egalité des chances selon le sexe</i>			0.39
<i>Promotion active des femmes. Qui ne favorise ni les femmes ni les hommes</i> ** ^a			[0.41**/0.36**]
– Promouvoir activement les femmes	56 [47/67]	113 [64/49]	
– 2	(74) [58/94]	35 [19/16]	
– 3	85 [76/92]	68 [29/39]	
– 4	(96) [92/100]	25 [12/13]	
– 5	(94) [88/100]	35 [17/18]	
– aucun traitement de faveur	91 [88/94]	186 [81/105]	
<i>Parti</i> **			0.39
PSS	(53) [44/65]	75 [41/34]	[0.38**/0.39**]
PDC	80 [81/79]	40 [21/19]	
PRD	90 [82/100]	41 [22/19]	
UDC	91 [79/95]	54 [14/40]	
<i>Camp politique selon les partis</i> **			0.39
Rouges-Verts	(53) [46/63]	86 [48/38]	[0.36**/0.38**]
Centre modéré	86 [81/91]	92 [48/44]	
Conservateurs de droite	92 [79/96]	60 [14/46]	
<i>Sexe</i> **			0.22
Hommes	89	243	
Femmes	72	227	

Les valeurs pour-cent indiquées entre parenthèses seront uniquement interprétées comme tendance, en raison du nombre restreint de cas, resp. des erreurs dues à l'échantillonnage. Voir méthodologie.

^a La question de l'attitude par rapport aux valeurs était la suivante : «Souhaiteriez-vous qu'en Suisse l'égalité des chances pour les femmes soit activement encouragée ou une Suisse qui n'accorde la préférence ni aux femmes ni aux hommes ?» Le classement s'effectue sur une échelle allant de 1 (promotion active) à 6 (aucune préférence).

** hautement significatif (p<0.01); * significatif (p<0.05). Voir aussi méthodologie.

© IPZ / GfS: Analyse VOX des votations fédérales du 12 mars 2000.

conséquence, un quart des personnes interrogées ont mis spontanément en rapport l'exigence sur les quotas des femmes et le Parlement. Seul un dixième a relevé que la réglementation des quotas aurait également touché le Conseil fédéral, resp. le gouvernement. Un bon quart des sondé-e-s ont été à même de déterminer avec exactitude le quota de 50 pour-cent.

Les mentions qui mettaient en exergue le but supérieur des quotas n'ont guère joué de rôle dans la perception : la promotion des femmes comme les aspects d'égalité entre hom-

mes et femmes, (6 resp. 7 pour-cent), que les autrices de l'initiative ont essayé de mettre en avant, n'ont guère rencontré d'écho auprès des sondé-e-s. Il n'existe globalement aucune différence spécifique au sexe dans la perception.

4.3 Le profil du vote

Selon leurs propres déclarations, cet objet a été soutenu par 9 pour-cent des sondé-e-s et refusé par 38 pour-cent. 53 pour-cent ont voté blanc, n'ont plus été en mesure de se rappeler ou n'ont donné aucune réponse. Sous l'aspect purement matériel du vote, l'échantillonnage donne une part de «oui» de 19 pour-cent et un rejet de 81 pour-cent, ce qui se rapproche du résultat officiel.

Déjà avant la votation et lors des recommandations de vote, le soutien marginal de l'initiative sur les quotas devenait évident, ce que les résultats officiels ont confirmé plus tard.²⁵ Dans l'analyse ultérieure, le profil de la votation correspond donc à ce rejet à grande échelle. Dans le profil des partis politiques, cet état de fait se manifeste en vertu de deux facteurs : d'une part, même parmi les sympathisant-e-s du PS et dans le camp rouge-vert, aucune majorité certaine n'a eu lieu (part de oui 47 pour-cent), d'autre part, le soutien de la droite modérée était très minime (14 pour-cent). Dans le rang des conservateurs de droite, elle est même tombée jusqu'à 8 pour-cent.

Malgré cela, des différences se manifestaient au sein des opposant-e-s, en particulier les polarisations au niveau des partis politiques et un comportement de vote propre au sexe: même si parmi les sympathisant-e-s, aucune majorité n'a été dégagée pour l'initiative des quotas, la part de «non», avec 53 pour-cent, était beaucoup plus faible que chez les supporteurs de l'UDC (91 pour-cent), du PRD (90 pour-cent) ou du PDC (80 pour-cent).

Comme on s'y attendait, le sexe a exercé une influence sur la décision de vote. La part des partisanes (28 pour-cent) était trois fois aussi élevée que celle des partisans (11 pour-cent). Cette image se retrouve également lors d'une analyse selon les sympathies politiques. Malgré un nombre peu élevé de cas, on peut voir que la volonté de soutien des sympathisantes²⁶ de l'UDC, du PRD et du PS se différencie²⁷ des sympathisants masculins.²⁸ Seul le PDC sort du rang; on ne constate pas ici de polarisation propre au sexe.²⁹

Un comportement spécifique aux générations se dessine également. A ce propos, il est toutefois significatif que ce rapport n'évolue pas de manière linéaire : pour autant qu'elles apportent leur soutien à cet objet, les personnes entre 30 et 49 ans sont le plus nombreuses à le faire (24 pour-cent), le groupe d'âge des 49 ans ne représente plus que 18 pour-cent. On ne rencontre quasi aucune adhésion à cet objet auprès des votant-e-s en dessous de 30 ans (7 pour-cent). Il faut toutefois relever que ce dernier groupe apporte le meilleur soutien au postulat de l'encouragement à l'égalité des chances pour les deux sexes. Ce n'est donc pas tant l'objectif de l'initiative qui engendre le fossé entre les différentes générations, mais probablement plutôt le moyen d'y parvenir.

²⁵ La discussion concernant les quotas ayant été plus intense en Suisse romande qu'en Suisse alémanique, les autrices de l'initiative attendaient évidemment un meilleur soutien dans la partie francophone. Or, la part de «oui» (plus de 18%) des cantons romands a effectivement été bien au-dessus de la moyenne, comparativement au reste du pays.

²⁶ Pour les sympathisantes, les chiffres des cas sont les suivants : PS: n=41; PRD: n=22; UDC: n=14; PDC: n=21.

²⁷ SP: n=34; PRD: n=19; UDC: n=40; PDC: n=19.

²⁸ Globalement, la part des partisanes de l'UDC et du PRD reste pourtant minime (21 resp. 18%). Seules les camarades féminines du PS dégageaient une majorité (56%), alors que la part de «oui» des supporteurs masculins du PS ne s'élevait que juste au-dessus du tiers (35%).

²⁹ La part des adeptes féminines (19%) est presque aussi importante que celle de leurs homologues masculins (21%).

Tableau 4.3 : Motifs de refus des votant-e-s le 12 mars 2000

Motif de refus	Pour-cent des sondé-e-s	n réponses
<i>Motifs spécifiques importants</i>		
Capacités: les capacités sont déterminantes, la qualité et non pas les quotas	43	158
Fausse route	19	68
Trop radicale, va trop loin, trop extrême	14	51
Liberté de vote: on doit pouvoir voter librement	13	46
Homme ou femme : pas d'importance, tout va bien / il y a déjà assez de femmes	(10)	38
Les femmes «n'ont qu'à se débrouiller»	(9)	34
Contre les femmes, les femmes au fourneau etc., la politique devient du papotage	(7)	24
Mauvais objet	(6)	23
Les hommes sont de meilleurs politiciens	(6)	22
Autres	18	63
Motifs faux et incompréhensibles, ne sait pas	(10)	35
Total en % des sondé-e-s (n=367)/total des réponses	155	562
Globalement, 367 sondé-e-s ont répondu et fait 562 déclarations à réponses multiples. Plusieurs réponses étant possibles, le total des pour-cent dépasse 100.		
© IPZ / GfS: Analyse VOX des votations fédérales du 12 mars 2000.		

Comme décrit dans le chapitre «perception de l'objet», il est rare que l'initiative des quotas soit expressément mise en relation avec l'égalité ou la promotion des femmes, ce qui est encore renforcé par la prise en compte de la dimension concernant les valeurs. Comme on s'y attendait, il existe un lien étroit entre la position de rapport à l'encouragement actif de l'égalité des chances entre femmes et hommes et la décision individuelle par rapport à l'initiative des quotas. Elle a plutôt été soutenue par des partisans féminins d'une promotion active de l'égalité des femmes. Toutefois, ce qui est remarquable c'est que même ceux qui accordent la plus grande priorité à cette égalité des chances, n'ont été que 44 pour-cent à soutenir cette initiative. En d'autres termes : l'aveu de l'égalité entre hommes et femmes n'entraîne nullement un soutien automatique à l'initiative. Manifestement, ce fut particulièrement le cas pour les hommes : car parmi ceux qui accordent une extrême priorité à l'égalité des chances (n=49), plus des deux tiers ont rejeté l'initiative, alors que chez les femmes respectives, plus de la moitié ont soutenu l'initiative des quotas (n=64).

4.4 Les motifs du choix

Au sein de la majorité négative, 43 pour-cent justifient leur décision par l'argument que seules les capacités et non les quotas doivent être décisifs pour le choix d'une personne. En outre, l'initiative a été qualifiée de «faux moyen» (19 pour-cent) ou de trop radicale (14 pour-cent). 13 pour-cent se sont sentis restreints dans leur liberté de vote. Seuls 6 pour-cent croient à un manque de capacité politique des femmes. Une image féminine

incontestablement conservatrice ou péjorative («les femmes au fourneau» ou autres..) était un motif rarement évoqué.

En résumé, le motif principal du rejet doit être recherché dans la crainte que la qualité de la représentation du peuple pourrait souffrir de la réglementation des quotas. Toutefois, ce point de vue ne s'accompagne pas d'une dévalorisation des capacités féminines en politique. Elle se base plutôt sur l'idée que l'électorat, libre dans ses choix, émet un jugement objectif et sans idées préconçues sur les capacités des candidates.

Ceux qui ont voté «oui»³⁰ ont cité la suppression de la sous-représentation des femmes (34 pour-cent) comme motif principal. Viennent ensuite l'égalité des sexes, 28 pour-cent et la promotion des femmes, 12 pour-cent. Il faut souligner que nombre de ceux qui ont soutenu l'initiative ont voulu donner un signal (44 pour-cent). Ils ont ainsi accordé un caractère plutôt symbolique à cette initiative, sans croire à la réalisation de la promotion. Ces motivations n'ont toutefois influencé qu'une petite minorité.

4.5 Arguments «pour» et «contre»

Des six arguments testés (voir tableau 4.4), seuls ceux des opposant-e-s ont pu trouver l'assentiment d'une majorité. La remarque selon laquelle il était impossible d'imposer l'égalité par le biais d'un quota féminin, que cette idée devait d'abord faire son chemin dans la tête des gens et dans la société, a recueilli un très large soutien. Cet argument a été soutenu par 85 pour-cent des votant-e-s matériels et présentait la plus forte fonction de séparation.

Les deux autres contre-arguments ont également obtenu 65 pour-cent d'approbation. La déclaration selon laquelle les quotas féminins restreignent excessivement la liberté de vote, tout comme le fait de prétendre que les quotas sont responsables de nouvelles injustices, présentent une cohérence de comportement élevée.³¹ Celui-celle qui défend ces points de vue a voté presque exclusivement contre les quotas (chaque fois 93 pour-cent).

Les votant-e-s ont interprété la réglementation des quotas comme une mesure contraignante qui ne possède (encore) aucune légitimation, l'égalité devant d'abord se manifester dans la société. Par ailleurs, le fait de placer sur pied d'égalité les quotas féminins et l'amputation des droits du peuple, resp. la limitation de la liberté de vote, déployait ses effets. Autre argument qui a su convaincre : la réglementation des quotas atteste d'un caractère discriminatoire pour les hommes ; on tentait ainsi de renvoyer la balle dans le camp des autrices de l'initiative.

En comparaison, les arguments «pour» semblent s'être perdus au loin, restant sans effets. Ils ont recueilli moins d'approbation et présentaient une cohérence de comportement plus faible que les arguments «contre». Un bon tiers a approuvé l'argument le plus séduisant, qui stipule que l'égalité ne se fait pas toute seule et que sans quotas, il faudra encore une éternité pour qu'il y ait la parité entre femmes et hommes sur le plan fédéral. Pourtant même parmi ces 35 pour-cent, seuls 46% ont voté pour l'initiative.

³⁰ En ce qui concerne le non du PS, les indications données par les adversaires de l'initiative montrent que ce sont moins les valeurs telles que l'égalité des chances, l'emploi ou l'ouverture vers l'Europe qui ont conduit au rejet que la possession d'une voiture.

³¹ On parle de cohérence du comportement lorsqu'un grand nombre de personnes, qui se déclarent d'accord avec un contre-argument (argument pour), votent alors réellement non (oui).

Tableau 4.4 : Arguments «pour» et «contre» concernant l'initiative du 12 mars 2000
(valeurs pour-cent et points pour-cent)

Arguments, déclarations	D'accord	Pas d'accord	Indécis	V de Cramer (Signification)	Cohérence du comportement ^a	Fonction de séparation ^b
	n=votant-e-s			n=participant-e-s		
<i>Contre-arguments</i>						
1) Impossible d'imposer l'égalité en politique par la parité; elle doit d'abord avoir lieu dans la tête des gens et dans la société.*	85	10	5	0.48**	88	63
2) Les quotas pour les femmes restreignent excessivement la liberté de vote de l'électorat.	63	31	5	0.44**	93	38
3) Une parité spéciale pour les femmes crée de nouvelles injustices, puisqu'elle désavantage des hommes capables.	65	31	4	0.44**	93	38
<i>Arguments «pour»</i>						
4) Les quotas sont synonymes de justice. Les femmes acquièrent ainsi la représentation qui permet d'apprécier à sa juste valeur leur participation et leur importance dans la société.	30	63	7	0.61**	56	54
5) Les règles de la politique ont toujours été faites par des hommes pour des hommes. Elles empêchent de nombreuses femmes de participer à la vie politique. La règle des quotas met fin à cette réalité.	27	65	9	0.57**	57	51
6) L'égalité ne tombe pas du ciel; sans réglementation sur les quotas, il se passera encore une éternité jusqu'à ce qu'il y ait le même nombre de femmes et d'hommes au Conseil fédéral, au Parlement et au tribunal.*	35	60	5	0.50**	46	42
<p>* La formulation des déclarations est effectuée pour qu'elle puisse être lue directement en dialecte alémanique.</p> <p>a) On parle de cohérence du comportement lorsqu'un grand nombre de personnes, qui se déclarent d'accord avec un argument «pour» (contre-argument, vote effectivement «oui» (non).</p> <p>b) On parle de fonction de séparation lorsque de très nombreuses personnes d'accord avec cet argument «pour», votent oui, mais que très peu d'entre elles ne le soutiennent pas. La différence qui en résulte en points pour-cent reflète l'importance de la fonction de séparation.</p> <p>** hautement significatif (p<0.01).</p> <p>© IPZ / GIS: Analyse VOX des votations fédérales du 12 mars 2000.</p>						

5. L'initiative populaire «visant à réduire de moitié le trafic routier motorisé afin de maintenir et d'améliorer des espaces vitaux (initiative pour la réduction du trafic)»

5.1 La situation de départ

L'initiative populaire «pour la réduction de moitié du trafic motorisé afin de maintenir et d'améliorer des espaces vitaux» a été lancée en 1994 et a été déposée le 20 mars 1996 avec 108'000 signatures. Les auteurs de l'initiative exigeaient que le trafic motorisé soit réduit de moitié en Suisse au cours des dix prochaines années. Le volume total du trafic routier en Suisse devait être déterminant.

Le Conseil fédéral recommanda de rejeter cette initiative sans contreprojet. Le Conseil d'Etat et le Conseil national lui emboîtèrent le pas, après que trois propositions de contreprojet eurent été rejetées par le Parlement et qu'une requête en nullité ait échoué.

Les partis bourgeois et le TCS s'y opposèrent en argumentant que la réglementation exigée nuirait à l'économie, aux régions périphériques et montagneuses et que différentes conventions internationales devraient être résiliées.

Les partisans étaient formés principalement des partis du centre et de la gauche, des milieux alternatifs de gauche et des associations de protection de l'environnement, qui célébraient le caractère visionnaire de l'initiative. Le PS a été le seul parti gouvernemental à recommander le «oui». Cette initiative a été clairement rejetée par l'électorat avec 20 pour-cent de voix favorables.³²

5.2 La perception

Concernant le contenu de l'initiative visant à réduire de moitié le trafic motorisé, 37 pour-cent des sondé-e-s ont cité la réduction du trafic alors que 24 pour-cent connaissaient concrètement l'exigence de réduction de moitié du trafic motorisé. 14 pour-cent d'entre eux ont même pu désigner le délai de mise en œuvre.

Des remarques quant aux mesures concrètes que l'initiative exige étaient plus rares, mais en revanche diversifiées. Entre autres, on a relevé le renforcement des transports publics, le renchérissement de l'essence ainsi que les dimanches sans voitures. Certains défendaient le point de vue, répandu par les opposants par le biais d'une campagne d'annonces, que l'initiative demande le dépôt du permis pour les personnes de plus de 65 ans. Les auteurs de l'initiative avaient pris publiquement leur distance par rapport à cette mesure coercitive.

5.3 Le profil de la votation

Le PSS ayant été le seul parti gouvernemental à recommander le «oui», cette initiative a surtout été soutenue par les sympathisant-e-s du PS. Parmi ceux-celles ci, 44 pour-cent

³² La participation suivante a été relevée au cours des échantillonnages VOX: approbation: 10%; rejet: 38%; blanc/ne sait pas /pas de réponse: 52%. De ce fait, on obtient un rapport de 21% de «oui» et de 79% «non» parmi les votant-e-s matériel-le-s.

Tableau 5.1 : Le comportement lors du vote concernant l'initiative de réduction de moitié du trafic, d'après des caractéristiques politiques et sociales du 12 mars 2000

Caractéristique / catégorie	% de non	n réponses	V de Cramer
Total effectif	80		
Total VOX	79	481	
<i>Camp politique d'après les partis**</i>			0.46
Rouge-vert	(49)	85	
Centre modéré	89	92	
Conservateurs de droite	92	63	
<i>Parti**</i>			0.38
PSS	(56)	75	
PDC	85	39	
PRD	90	42	
UDC	91	57	
<i>Propriétaire de voiture**</i>			0.31
Pas de voiture	(47)	59	
Une voiture	80	283	
Plusieurs voitures	90	139	
<i>Protection de l'environnement</i>			
<i>Bien-être économique**</i>			0.24
- Protection de l'environnement	70	133	
- 2	70	84	
- 3	85	184	
- 4	90	42	
- 5	(100)	17	
- Bien-être	(100)	9	

Les valeurs en pour-cent indiquées entre parenthèses doivent être interprétées uniquement comme des tendances, en raison du nombre restreint de cas, resp. des erreurs dues à l'échantillonnage. Voir méthodologie.
 ** hautement significatif (p<0.01). Cf. aussi méthodologie.
 © IPZ / GfS: Analyse VOX des votations fédérales du 12 mars 2000.

l'ont approuvée ; elle n'a donc pas obtenu la majorité. Chez les bourgeois, la part de «oui» se situait autour de 10 pour-cent (PDC 15 pour-cent, PRD 10 pour-cent, UDC 9 pour-cent). La nette polarisation au niveau des partis politiques en matière de comportement lors du vote se renforce lorsqu'on y inclut toutes les sympathies des partis : le camp de gauche renforcé par le spectre des partis verts obtient une faible majorité, alors qu'avec ses 90 pour-cent, le rejet dans le camp des bourgeois était pratiquement unanime. Comme pour l'initiative sur les quotas, un camp bourgeois uni faisait face à un camp rouge-vert divisé. Comme les partisans de celui-ci n'ont fourni que le tiers environ des participants au vote, leurs adeptes n'ont guère été en mesure d'influencer le résultat.

Le profil sans équivoque de la votation est dû avant tout aux variables «Propriétaires d'une voiture de tourisme³³» ainsi que «Attitude par rapport à la protection de l'environnement».

³³ Au sein du PS aussi, le «non» était moins dû aux valeurs telles qu'égalité des chances, emploi à plein temps ou ouverture envers l'Europe, mis en avant par les opposant-e-s à l'initiative, qu'à la possession d'une voiture.

Tableau 5.2 : Motifs des partisans du «oui» le 12 mars 2000

Motifs	Pour-cent des sondé-e-s	n réponses
MOTIFS POUR LE «NON»		
<i>Caractère de l'initiative</i>	59	220
Ne peut être appliquée	45	168
Trop radicale, va trop loin, trop extrême	14	52
<i>Ai besoin de l'auto / suis automobiliste / (liberté de mouvement) conserver la liberté</i>	26	97
<i>Aspects économiques</i>	20	74
Nuit à l'économie/ au tourisme, entraîne des pertes financières	12	44
Pertes de places de travail, les autos créent des places de travail	(8)	30
<i>Qualification de l'objet comme inutile</i>	6	25
<i>Ne nuit qu'aux petits/ pauvres/ travailleurs – les riches continuent de rouler</i>	6	23
<i>Aucune contre-proposition, trop peu / solutions proposées mauvaises</i>	6	21
<i>En rapport avec les coûts, les automobilistes payent déjà assez</i>	5	18
<i>Autres, généralités</i>	26	98
<i>Motifs erronés et incompréhensibles, ne sait pas</i>	3	12
<i>Total en % des sondé-e-s (n=373) / total des réponses</i>	157	588
MOTIFS POUR LE «OUI»		
Signal : impulsion pour la politique, afin qu'il y ait des «oui»	52	51
Pour l'environnement, pour l'avenir	(32)	32
<i>Problèmes de circulation</i>	56	56
Trouver des solutions aux problèmes de circulation / promotion des transports publics	(27)	27
Trop de trafic / trop de gaz d'échappement	(29)	29
<i>Autres</i>	23	23
<i>Motifs erronés et incompréhensibles, ne sait pas</i>	3	3
<i>Total en % des sondé-e-s (n=99) / total des réponses</i>	166	165
<p>Un total de 99 sondé-e-s ont répondu à 165 motifs en faveur et à 373 motifs en défaveur, et ont fait des déclarations à 165 resp. 588 réponses multiples. Plusieurs réponses étant possibles, le total des pour-cent dépasse 100. © IPZ / GfS: Analyse VOX des votations fédérales du 12 mars 2000.</p>		

ronnement ». Ainsi un propriétaire d'une voiture sur cinq, un propriétaire de plusieurs voitures sur dix ont voté en faveur de l'initiative, alors que chez ceux qui annoncent n'en posséder aucune, un sur deux l'ont approuvée (53 pour-cent).

L'attitude par rapport à l'environnement³⁴ a également influencé le choix. 30 pour-cent de ceux qui lui accordent la première place (n=133) ou la seconde (n=84) sur l'échelle des valeurs, ont voté «oui» à la réduction de moitié du trafic. Ensuite, au fur et à mesure du déclassement, la part de «oui» se réduit constamment et nettement. Dans le domaine de la tendance, l'attitude par rapport à la protection de l'environnement a partagé avant tout le camp rouge-vert.³⁵

Le rejet de l'initiative sur la réduction de moitié du trafic motorisé a été moins marqué en Suisse alémanique qu'en Suisse romande. Dans cette dernière, le nombre de partisans n'atteignait pas même la moitié (11 pour-cent), en Suisse italienne pas même le quart (6 pour-cent) de ceux de Suisse alémanique (24 pour-cent). Dans ces régions à fort rejet, l'attitude personnelle par rapport à l'environnement de même que l'appartenance à un parti politique n'a guère influencé le choix du vote.

5.4 Les motifs du choix

Cette initiative pour la réduction de moitié du trafic a essentiellement échoué parce que l'électorat a considéré qu'elle était difficile à appliquer, plutôt utopique, resp. trop radicale (59 pour-cent). Mais ce caractère utopique et visionnaire lui a valu la majeure partie de ses adeptes. C'est ainsi que la moitié (52 pour-cent) de ses partisans a voulu donner un signal. Environ un tiers de ceux qui ont approuvé cet objet l'ont fait pour des raisons d'inquiétude quant à l'avenir et à l'environnement. 48 pour-cent de ceux qui ont dit «oui» voyaient dans cette initiative le moyen de résoudre les problèmes de circulation. Par contre, 20 pour-cent des partisans du «non» ont pensé que l'économie, le tourisme et les places de travail étaient menacés. De plus, étant eux-mêmes automobilistes, ils ont qualifié l'auto de moyen de transport nécessaire (26 pour-cent). Par contre, des motifs en rapport avec la justice sociale et les finances personnelles étaient plus rarement évoqués.

6. L'arrêté fédéral relatif à la réforme de la justice (Réforme de la justice)

6.1 La perception

Comme déjà précité, l'objet relatif à la réforme de la justice n'a guère déplacé les foules. Comme le montre le tableau 6.1., presque la moitié des sondé-e-s n'ont pas été en mesure de citer le contenu de la réforme. Parmi ceux qui ont été capables de donner des indications quant au contenu, 19 pour-cent ont pu donner des réponses en rapport avec une unification, une accélération, resp. une simplification de la justice. En seconde position, on trouve des indications générales sur cet objet. A propos du contenu, 11 pour-cent des

³⁴ V de Cramer=0.24*.*

³⁵ V de Cramer=0.42*.*

Tableau 6.1 : Perception du contenu des votant-e-s sur la réforme de la justice du 12 mars 2000

Perception	Pour-cent des sondé-e-s	n réponses
<i>Généralités</i>	17	148
Adaptation à l'époque, renouvellement du système judiciaire	10	88
Amélioration, meilleure protection juridique	6	51
<i>En rapport avec les tribunaux</i>	11	97
Décharge du tribunal fédéral, décharge des tribunaux	11	93
<i>En rapport avec l'unification, l'accélération et la simplification</i>	19	167
Unité en Suisse pour les questions juridiques	7	64
Unification du droit civil et pénal	2	21
Justice plus rapide et plus simple	9	80
<i>Autres</i>	6	56
<i>Ne sait pas</i>	49	427
<i>Total en % des sondé-e-s (n=868)/total des réponses</i>	103	895

Au total, 868 sondé-e-s ont répondu. Plusieurs réponses étant possibles, le total des pour-cent dépasse 100.
© IPZ / GfS: Analyse VOX des votations fédérales du 12 mars 2000.

sondé-e-s ont cité la décharge du Tribunal fédéral ou des tribunaux en général. Bien que pour cette réforme, il s'agisse d'une entreprise plutôt complexe, et que presque la moitié des sondé-e-s n'ont pu faire aucune déclaration quant à son contenu, les indications qui ont été faites correspondent plus ou moins à l'argumentaire de la brochure éditée par le Conseil fédéral.

6.2 Le profil de la votation

La réforme de la justice était incontestée. De plus, par le renoncement à la juridiction constitutionnelle, les propositions de réforme ont été désamorçées. Les protestations se sont donc limitées à certaines fédéralistes qui n'ont toutefois pas combattu l'objet de manière organisée.³⁶ Le résultat a été d'autant plus net. Parmi les votant-e-s matériel-le-s (n=435) de notre échantillonnage, cet objet recueillait 85 pour-cent de «oui». Il n'y eut donc par conséquent aucune polarisation entre les groupes sociaux et politiques.

6.3 Les motifs du choix

Mais quels sont les motifs qui se cachent derrière la nette acceptation de cet objet ? 56 pour-cent de ceux qui ont voté «oui» justifient leur décision par le besoin général d'agir. Dans cette catégorie, 21 pour-cent considèrent que la justice en général et le Tribunal fédéral en particulier sont débordés. 21 pour-cent ont trouvé l'objet simplement «important», «judicieux» ou «bon», ce qui a motivé leur décision. Finalement, on se rend compte que dans ce débat sur le fédéralisme, le pendule oscillait plutôt du côté du «oui». En

³⁶ Cf. NZZ., No 61, S.9.

Tableau 6.2 : Motifs des votant-e-s pour le «oui», le 12 mars 2000

Motifs pour le «oui»	Pour-cent des sondé-e-s	n réponses
Généralités	39	136
Important, juste, bon, judicieux	21	73
Il faut des modifications	13	47
En rapport avec le besoin d'agir	56	197
Autres	40	143
Recommandations du Conseil fédéral, des partis, des politiciens, des organisations, des médias, de la brochure de la Confédération, discussion en famille/avec des amis	35	125
Motifs erronés et incompréhensibles /ne sait pas	18	63
Total en % des sondé-e-s (n=354)/total des réponses	152	539

Au total 354 sondé-e-s ont répondu. Plusieurs réponses étant possibles, le total des pour-cent dépasse 100.
© IPZ / GfS: Analyse VOX des votations fédérales du 12 mars 2000.

tout cas, parmi les citations individuelles, on remarque ceux qui fondent leur «oui» sur la nécessité d'éliminer l'esprit de clocher cantonal (12 pour-cent).

En même temps, cette démarche d'analyse fait également ressortir l'effet déjà précité qui découle de la connaissance limitée de l'objet, en raison de la complexité de la matière ou du faible impact sur l'individu. Le contenu étant pour beaucoup difficile à saisir, un nombre de sondé-e-s bien au-dessus de la moyenne (21 pour-cent) a suivi les recommandations des institutions politiques et des autorités, ou s'est appuyé sur les médias, la brochure de la Confédération ainsi que sur des discussions en famille ou entre amis (14 pour-cent). On suppose que, dans de telles situations, la confiance par rapport au gouvernement devient également un facteur important, qui a pour effet de réduire la complexité de l'objet. Cette hypothèse n'a cependant pas pu être confirmée. Cela veut dire que les sondé-e-s qui avaient confiance dans le gouvernement n'ont pas, de manière significative, voté «oui» plus souvent que d'autres. Il ne nous a pas non plus été possible de démontrer des rapports entre les caractéristiques politiques ou socio-démographiques et le choix du vote.

Du côté des opposants, 21 pour-cent des sondé-e-s³⁷ ont estimé la réforme inutile et l'ont rejetée. 16 pour-cent de ceux qui ont répondu trouvaient l'objet opaque, trop peu connu, et c'est pourquoi ils ont voté contre. Un pourcentage identique a déposé un «non» dans l'urne par crainte que la réforme n'entraîne des coûts trop élevés.

³⁷ n=58

7. Méthodologie

Le présent rapport repose sur une enquête réalisée par le partenariat VOX. L'Institut de recherche GfS a effectué le sondage, réalisé durant les deux semaines après la votation du 12 mars 2000. L'analyse de l'Institut des sciences politiques (IPZ) a débuté fin mars et s'est terminée quatre semaines plus tard.

Le sondage, effectué par les 51 interviewers de l'Institut de recherche GfS, a été réalisé à domicile, mais l'Institut de recherche GfS – en tant qu'instance de contrôle – a la possibilité de les surveiller par téléphone depuis l'extérieur et sans annonce préalable. Une sélection par échantillonnage a eu lieu selon une procédure aléatoire sur trois niveaux. Pour le premier niveau (régions linguistiques) on a effectué un classement proportionnel, pour lequel les chiffres officiels de l'année 1994 ont été les critères déterminants. L'annuaire électronique de Swisscom a servi de moyen pour le choix aléatoire au second niveau (ménages). Pour le troisième niveau (personnes issues de chaque ménage), c'est le «principe de la date de naissance» qui a déterminé le choix. Par suite de modifications de contrat, le volume de l'échantillonnage s'élève de nouveau à 1000 personnes (exactement 999); mais ceux qui ne participent pas ne sont plus interviewés eu égard au vote, à la motivation, aux arguments et à l'utilisation des médias. L'exploitation des possibilités s'élève au total à 37 pour-cent.³⁸ 57 pour-cent de ceux qui ont été choisis au départ ont refusé l'interview, 43 pour-cent ont pu être gagnés pour le sondage. 48 pour-cent ont participé au vote.

La détermination du niveau de vraisemblance d'erreur (signification) s'appuie sur le test d'indépendance au moyen du carré de Chi. On indique donc * pour une vraisemblance en dessous de 0.05 et ** pour celle qui se situe en-dessous de 0.01. Concernant ce dernier chiffre, cela signifie que la probabilité qu'une relation entre deux variables se soit constituée par hasard atteint au maximum un pour-cent. C'est pourquoi cette relation peut être qualifiée de hautement significative. La convention statistique considère comme non significatives toutes les valeurs dont la vraisemblance d'erreur dépasse 0.05.

Autant la représentativité de la société (cf. avec les données des structures) que la représentativité selon les caractéristiques politiques sont largement garanties. Seules les agglomérations (+5 pour-cent) et les villes-pôles (-6 pour-cent) se situent au-dessus de la marque de +/-3 points pour-cent. Les participants au vote sont sur-représentés (+12 pour-cent). L'échantillonnage VOX de 54 pour-cent de participants englobe tous ceux qui ont voté pour un objet au moins. Si l'on considère la participation sous l'angle des objets, les différences ne dépassent pas 7-8 points pour-cent.

Avec une sélection au hasard et une répartition des valeurs en pour-cent de 50/50, l'importance de cet échantillonnage (999 personnes) donne une marge de confiance de +/- 3,2 points pour-cent. Plus l'importance de l'échantillonnage est réduite, plus la vraisemblance d'erreur augmente. Ainsi par exemple, avec une répartition identique à celle précitée, l'interview de 600 personnes donne une marge de confiance de +/- 4,1 points pour-cent. En ce qui concerne le choix en lui-même, en raison des résultats nets, qui tournent autour de 70:30 et 80:20, la vraisemblance d'erreur s'élève à +/- 3,8 resp. +/- 3,1 points

³⁸ Le total résulte du total des interviews utilisables et du total de ceux qui ont été interrompus ou non admis par suite de problèmes de coopération. Voir: Longchamp C., Bieri, U., Ulrich, G. (2000): Rapport technique sur l'analyse VOX No 69 du 12 mars 2000, Berne S.19.

³⁹ Participation effective des cantons romands et du Tessin en points pour-cent.

pour-cent pour 600 participant-e-s (échantillon subdivisé). La prudence dans l'interprétation des données est de mise lorsque les subdivisions de l'échantillonnage sont faibles et que parallèlement, la répartition des valeurs en pour-cent est équilibrée (50:50). Dans la présente analyse, on a tenu compte de tels cas : les valeurs en pour-cent pour le nombre réduit de cas et/ou une erreur d'échantillonnage³⁹, laquelle ne permet plus de faire de déductions sur les situations majoritaires (par ex. 50 pour-cent de «oui» ou de «non»), sont indiquées entre parenthèses. Ces valeurs doivent tout au plus être interprétées comme une tendance.

Dans la présente analyse, l'interprétation des corrélations entre deux variables repose sur le coefficient du V de Cramer. On obtient la valeur 0 lorsque la concordance est inexistante et la valeur 1 lorsqu'elle est totale. Les valeurs ne sont toutefois pas absolument comparables entre elles dans leur valeur mathématique absolue, puisque le coefficient du V de Cramer inclut le nombre des catégories de caractéristiques des deux variables et le nombre de cas.

Résultats des votations du 12 mars 2000

Cinq objets ont été soumis au vote du peuple suisse, le 12 mars 2000 : quatre d'entre eux étaient des initiatives populaires alors que pour la réforme de la justice il s'agissait d'un référendum. Bien avant la votation, on se doutait déjà qu'aucun objet n'occasionnerait de surprise. De fait, la très modérée réforme de la justice a été acceptée par 86,3 pour-cent des votant-e-s. Par contre, les quatre initiatives ont toutes été rejetées. Comme ce fut le cas pour la réforme de la justice, tant les votant-e-s que les Chambres ont suivi les recommandations du Conseil fédéral et du Parlement; cette majorité de désaveu se situe entre 69,8 (initiative pour une démocratie directe plus rapide) et 81,9 pour-cent (initiative des quotas). Comme l'UDC avait recommandé le «oui» à l'initiative du délai de traitement et que le PSS en avait fait de même pour l'initiative sur les quotas et l'initiative pour la réduction de moitié du trafic, les deux adversaires politiques les plus puissants ont subi une défaite.

L'initiative pour une démocratie directe plus rapide

Le rejet de l'initiative pour une démocratie directe plus rapide était consistant par delà tout le spectre des partis politiques, ce qui eut pour conséquence un «non» sans équivoque. Les seules différences se concentraient dans l'intensité du rejet : alors que le désaveu des sympathisant-e-s du PS, du PDC et du PRD était quasi unanime avec 70 pour-cent, le camp des conservateurs de droite, resp. les partisans de l'UDC, apparaissent divisés avec 50 pour-cent. S'il est vrai que la méfiance envers le gouvernement a entraîné une plus forte acceptation de cet objet critique envers les autorités, on constate que même parmi ces électeurs méfiants, on ne trouve pas une majorité de «oui» (40 pour-cent) en faveur des exigences de l'initiative.

Tant pour les opposant-e-s que pour les partisan-e-s, la dimension temporelle du délai de traitement a été déterminante pour le choix du vote : les opposant-e-s trouvaient le délai exigé par le comité d'initiative trop court pour prendre des décisions politiques bien réfléchies. Par contre, ceux qui ont voté «oui» ont taxé le délai actuel de trop laxiste.

³⁹ Calculé selon la formule: $V = +/- 1.96 \div ((p \cdot q) / n)$

Parmi les arguments cités spontanément pour justifier le choix du vote, on ne parle que rarement des délais raccourcis, déjà en vigueur depuis 1997. Malgré cela, l'argument selon lequel cette initiative est inutile par suite de cette nouveauté obtient la plus importante approbation parmi les arguments testés.

L'initiative de la procréation assistée

Bien que les partisan-e-s se soient efforcés de mettre au premier plan la dimension de protection de l'objet, les interviewé-e-s ont principalement relevé le caractère d'interdiction, ce qui a contribué à un net rejet de cette initiative populaire. Ce qui frappe dans le profil politique du vote est que l'on ne peut pas reconnaître de fossés profonds entre les différents groupements politiques. Typique dans ce cas : les valeurs d'assentiment les plus élevées, avec un tiers des voix pour chacun d'entre eux, émanent d'une part des sympathisant-e-s du PS, mais d'autre part également de ceux de l'UDC.

Pour la majorité favorable, on peut penser qu'elle est issue des groupes de ceux-elles qui vont régulièrement à l'église ainsi que des membres d'organisations religieuses. Les autres caractéristiques socio-démographiques ne forment guère de clivages entre les partisan-e-s et les opposant-e-s. Les motifs principaux du choix négatif étaient d'une part l'intrusion perçue dans les droits personnels et la crainte face aux répercussions qu'une interdiction pourrait avoir sur le désir d'avoir des enfants d'autre part. On se rend compte lors de l'indication du dernier motif que le fait d'être concerné a naturellement une influence sur le choix du vote.

L'initiative des quotas

Majoritairement, les sondé-e-s ont mis l'exigence de quotas pour les femmes en relation avec le Parlement, mais rarement avec les autres institutions concernées (Conseil fédéral, Tribunal fédéral et administration). Aucune différence n'a pu être constatée entre hommes et femmes quant au contenu.

Deux raisons entraînent le rejet net de l'exigence des quotas : l'attitude de rejet compact du camp bourgeois et la désunion du camp rouge-vert. Celle-ci n'a pas permis d'enthousiasmer une majorité pour les quotas. Cela s'explique par le fait que – comme l'on s'y attendait – cet objet n'a guère suscité l'euphorie chez les hommes. Presque partout on retrouve parmi les disciples des partis du camp de gauche et des verts, une différence entre hommes et femmes. La discordance entre les sexes est d'ailleurs particulièrement marquée au sein du PS. Les sympathisants masculins ont justement peu suivi la recommandation de vote du parti.

L'âge des votant-e-s a également été un facteur de décision. Le fossé était très visible entre ceux qui y étaient plutôt favorables (entre 30 et 49 ans) et ceux qui unanimement ont voté contre (moins de 30 ans). Toutefois, au vu des valeurs obtenues pour le groupe précité, cela ne doit pas être considéré comme une condamnation de la promotion active de l'égalité entre femmes et hommes de la part de la jeune génération. Il faut plutôt constater que ce n'est pas le but de l'initiative en soi qui a déçu, mais la voie empruntée pour y parvenir. C'est pourquoi, par delà toutes les frontières politiques et sociales, l'opinion qui a unanimement prévalu est que seules les capacités et non pas le sexe devaient être déterminantes pour le choix d'une personne.

L'initiative visant à réduire de moitié le trafic motorisé

Comme pour l'initiative des quotas, les partis bourgeois – avec une majorité de rejet de 90 pour-cent dans leurs rangs – ont présenté un front uni contre la réduction de moitié du trafic. Parmi les adeptes du camp divisé des rouges-verts, seule une faible majorité a voté pour cette initiative populaire. La décision en faveur ou en défaveur était avant tout en relation avec l'attitude par rapport à la protection de l'environnement et la possession ou non d'une voiture. Ce dernier point a été décisif pour la désunion du camp rouge-vert. Par ailleurs, on constate que le rejet de la Suisse alémanique a été moins net que celui des habitants de Romandie et du Tessin. C'est toutefois le caractère utopique de l'initiative qui est tombé en disgrâce auprès de plus de la moitié de ceux qui ont déposé un «non» dans l'urne. Alors que c'est avant tout cette caractéristique qui a motivé la petite masse de partisans à voter «oui».

La réforme de la justice

La réforme de la justice, adoptée avec 86 pour-cent de voix, n'a guère mobilisé l'attention. Presque la moitié des sondé-e-s n'a pas été en mesure de citer le contenu de cette réforme. Chez les rares personnes qui ont fait des déclarations matérielles, la perception de l'objet correspondait plus ou moins à l'argumentaire de la brochure de la Confédération. Les partisans justifiaient leur décision principalement par le besoin d'agir, qui s'impose eu égard au surmenage de la justice et du Tribunal fédéral. Le profil de la votation, lissé par l'important consensus sur cette réforme modérée, montre qu'aucune caractéristique ni politique ni sociale n'a exercé une influence. De même, il est impossible de prouver une relation quelconque entre la confiance dans le gouvernement et le choix du vote.

L'utilisation des médias et la prise de décision

La brochure de la Confédération a été le moyen d'information le plus utilisé pour la votation du 12 mars. Par contre, le nouveau média Internet – à tout le moins pour des objets si peu controversés – n'a été utilisé que très marginalement comme source d'information pour se forger une opinion. L'initiative pour la réduction de moitié du trafic, peu traitée dans le discours officiel, a été considérée de toute évidence comme l'objet le plus important par les sondé-e-s. Les difficultés de faire un choix se sont manifestées avant tout pour le sujet abstrait et complexe de la réforme de la justice.

La base de données

La présente analyse repose sur une enquête du partenariat VOX. L'Institut de recherche GfS a effectué le sondage, réalisé durant les deux semaines après la votation du 12 mars 2000. L'Institut des sciences politiques (IPZ) a pratiqué l'analyse des données. Le sondage, effectué par les 51 interviewers de l'Institut de recherche GfS, a été réalisé à domicile, mais l'Institut de recherche GfS – en tant qu'instance de contrôle – a la possibilité de les surveiller par téléphone depuis l'extérieur et sans annonce préalable. Une sélection par échantillonnage a eu lieu selon une procédure aléatoire sur trois niveaux. Le volume de l'échantillonnage comprend 999 électeurs-trices.

polittrends.ch

une nouvelle prestation de service de l'Institut de recherche GfS

Depuis le 1er août 1998, le département «Politique et Etat» offre une nouvelle prestation de service sur Internet. Les résultats de sondages effectués au sujet de votations, d'élections et de partis y sont documentés, munis des données les plus récentes et complétés par de nombreuses informations recherchées habituellement dans ce domaine. Vous trouverez par exemple sous «www.polittrends.ch» concernant

... les votations

- une documentation comprenant toutes les offres sur Internet concernant chaque votation populaire en suspens;
- des enquêtes représentatives effectuées par notre institut au sujet des votations populaires à venir;
- «l'estimation de la SRG-SSR» lors du dimanche électoral, complétée de notre analyse à chaud;
- un résumé des «analyses VOX»;
- des dossiers spéciaux concernant «l'Europe», «les moyens de transport» et le «génie génétique»;
- des hyperliens permettant d'obtenir les résultats de toutes les votations récentes du monde entier;

... les élections

- le «baromètre électoral» actuel que nous établissons régulièrement pour les médias SRG-SSR jusqu'aux élections 99;
- des articles et des contrats de membres de l'Institut qui sont publiés durant l'année électorale;
- des hyperliens permettant d'obtenir les résultats des élections récentes du monde entier;

... les partis

- le tout dernier état du «baromètre des partis» qui suit les tendances des élections parlementaires cantonales;
- des portraits démoscopiques des principaux partis de Suisse;
- une liste complète des adresses Internet des partis suisses au niveau national et cantonal;
- des hyperliens permettant d'obtenir tous les partis nationaux du monde entier classés d'après les pays et les tendances.

Vous trouverez en outre sur «polittrends.ch» les news-tickets de 6 différentes agences nationales et internationales qui vous permettront d'avoir en tout temps des informations du jour. Durant les 12 premiers mois de l'existence de «polittrends.ch», 50'000 visiteurs(euses) ont eu l'occasion de se faire une image convaincante de notre magazine politique virtuel. A vous d'en faire de même!

*Institut de recherche GfS, département «Politique et Etat»
Claude Longchamp, Chef de département
Luca Bösch, Webmaster*